



REGLEMENT CONCOURS

Maire de Gourlizon organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs Gourlizonais(es) à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « NATURE : LE PAYSAGE GOURLIZONNAIS ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours photos se déroulera **du mercredi 11 mai au lundi 13 juin 2022 à 12H.**

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans résidant à Gourlizon et les enfants de plus 8 ans (avec autorisation parental) Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite.

En s'inscrivant, les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photographies qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur support de communication de la commune. La commune mentionnera sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les participants certifient sur l'honneur d'être domiciliés à Gourlizon.

Les images soumises dans le cadre du concours photos ne doivent pas présenter de contenu obscène, offensant, diffamatoire, choquant d'un point de vue moral, faisant l'apologie de la violence, pornographique, insultant, inapproprié pour les mineurs, raciste, et /ou condamnable pour un autre motif. L'importation de telles images est un motif d'exclusion du concours.

Dépôt des photographies au **plus tard le lundi 13 juin 2022 à 12H.**

3 MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants doivent transmettre leur photo :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante : mairie@gourlizon.bzh
- En format 11X15, en couleur, sur papier photo brillant ou mat. à l'adresse suivante. : [**12 rue de la mairie 29710 Gourlizon**](#)

La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Il doit indiquer au verso le nom éventuel de la photo et son lieu de prise de vue.

Pour participer au concours, le participant devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, téléphone, nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays et date de naissance). A la fin du concours, le jury sélectionnera 6 photographies, dont 6 gagnantes (3 adultes et 3 enfants). Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une



seule inscription par foyer (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

4 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury est mis en place par l'organisateur afin de sélectionner 6 clichés.

Le jury sera composé de :

- Madame la Maire
- 3 habitants de Gourlizon
- 1 enfant de Gourlizon

Les photographies seront sélectionnées par le jury durant la semaine 26 de l'année 2022.

Le jury aura pour mission de sélectionner la photographie des candidats présentés de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seule, les personnes chargées de réceptionner les clichés pourront connaître les noms des auteurs des photos.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet, originalité
- Technique
- L'esthétisme et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler, tout ou en partie, une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les 6 clichés sélectionnés seront exposés sur la commune et édités en carte postal.

5 PRIX ET RECOMPENSES

Le samedi 9 juillet à 18h30 se déroulera la remise des prix, où les gagnants seront invités à retirer leur prix.

Le prix pourra être retiré à la mairie de Gourlizon pour les gagnants ne pouvant pas être présent le 9 juillet 2022.

Les lots adultes (16 ans et +) :

1^{er} prix d'une valeur de 125 €

1 Plateau de fromage "Au Comté Bon" de Gourlizon, d'une valeur de 55 € pour 8 pers

1 bon d'achat la P'tit Gourlizonnaise, d'une valeur de 40€

1 bon d'achat à la cidrerie Kerné de Pouldreuzic d'une valeur de 30€.

2^{ème} prix d'une valeur de 86€

1 bon d'achat de la ferme de "Kerdroual" à Gourlizon, d'une valeur de 50€

2 repas au "Barmad" d'une valeur de 24€

2 visites guidées de "L'île Tristan" à Douarnenez d'une valeur 12€



3^{ème} d'une valeur de 70€.

1 initiation au tissage de la laine chez Virginie "les Alpagas du Rompay" à Gourlizon d'une valeur de 50€

1 panier de légumes des maraîchers Sarah et Sébastien d'une valeur de 20€.

Les lots enfants (à partir de 8ans) :

1^{er} prix d'une valeur de 68€

1 bon d'achat à "l'Espace culturel" Leclerc à Douarnenez, d'une valeur de 50€

2 places au cinéma la balise de Douarnenez d'une valeur de 18€

2^{ème} prix d'une valeur de 48€

2 entrées au "Parc de Bel Air" de Landudec d'une valeur de 18€

2 places au cinéma La Balise de Douarnenez d'une valeur de 18€

2 visites de l'élevage des "Alpagas du Rompay" de Gourlizon, d'une valeur de 12€

3^{ème} prix d'une valeur de 24€

2 visites de l'élevage des "Alpagas du Rompay" de Gourlizon, d'une valeur de 12€

2 visites guidées de "L'île Tristan" à Douarnenez d'une valeur 12€

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel.

Le lot ne sera ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

6 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine du candidat.

Tous les participants donnent le droit et autorisent l'organisateur du concours d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours ou d'un projet de valorisation de la commune.



BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNON

ADRESSE

CP

VILLE

TÉL.

ADRESSE COURRIEL@.....

DATE DE NAISSANCE...../...../.....

Pour les mineurs, ligne ci-dessous à compléter par le responsable légal.

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom, prénom)

Père – Mère – Tuteur (barrer le(s) mention(s) inutile(s))

☐ AUTORISE MON ENFANT À PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO

- ✓ SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE GOURLIZON JUSQU'AU 13 JUIN 2022
- ✓ DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS
- ✓ AUTORISE LA COMMUNE DE GOURLIZON À UTILISER MA PHOTOGRAPHIE POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION
- ✓ **CERTIFIE SUR L'HONNEUR RÉSIDER À GOURLIZON**

FAIT À GOURLIZON LE.....

SIGNATURE DU CANDIDAT OU
RESPONSABLE LÉgal

Pour le format papier en 11X15 papier photo, brillant ou mat à l'adresse :

Mairie de Gourlizon - 12 rue de la mairie - 29710 Gourlizon

Pour le format numérique dépôts des photos par mail à l'adresse suivante mairie@gourlizon.bzh

Le Règlement du concours est disponible à la mairie ou sur <https://www.gourlizon.bzh/agenda-2/>